

Journal municipal de

Rougemont

Février 2025

Volume 29

Numéro 2





Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
tp@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Fréreau

839, rue Principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270, La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63, chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 mars 2025 à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville



CAMP DE JOUR 2025 - DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN ENFANT AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



Si votre enfant a des besoins particuliers et aura besoin d'accompagnement pour le Camp de jour 2025, svp nous en faire part avant le **21 mars 2025**. Nous pourrions par la suite évaluer la demande et prévoir l'accompagnement nécessaire.

Nous vous invitons à communiquer avec nous au 450-469-3790 poste 224 ou à l'adresse suivante: loisirs@rougemont.ca si vous désirez bénéficier de ce service.

Païement des taxes municipales

1^{er} versement 12 mars 2025

Modes de paiement du compte de taxes

VIREMENT BANCAIRE Avec votre institution financière (si celle-ci le permet) En ligne, au comptoir ou au guichet.

Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

PAR LA POSTE ou dans le passe-lettre à la Mairie

Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la

Municipalité de Rougemont,
61 ch. Marieville

Rougemont J0L 1M0

À LA MAIRIE

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture:

Lundi au jeudi

de 8h30 à 12h et 13h à 16h30

et le vendredi de 8h30 à 12h.



Horaires de la patinoire

270 La Grande-Caroline, Rougemont

Horaires PATINOIRE

*** Horaire sujet à changement***

PATINAGE LIBRE

Lundi au vendredi

17h00 à 19h00

Samedi et dimanche

12h00 à 14h00

16h00 à 18h30

HOCKEY LIBRE

Lundi au vendredi

19h00 à 21h00

Samedi et dimanche

14h00 à 16h00

18h30 à 21h00

Horaires vestiaire

*Veuillez prendre note que la patinoire est accessible avant l'heure d'ouverture, cependant le vestiaire ne sera pas accessible.

Lundi au vendredi

17h00 à 21h00

Samedi et dimanche

12h00 à 20h00

Antirouille
20-20-20

WebOr

Chaque mouvement compte
pour votre bien-être!



Jeudi 27 mars 2025 de 13h30 à 14h30
au 11 chemin de Marieville, Rougemont

Pour informations ou inscription
Caroline Dezainde 450-774-8111 poste 8
loisirs@fadoqry.ca

Collecte régulière des résidus volumineux

Du 31 mars au 4 avril pour l'ensemble des municipalités

L'inscription est **obligatoire** et le formulaire est disponible au mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne

Date limite d'inscription : 23 mars 2025

Déposez vos matières avant 7 h le lundi matin et elles seront ramassées durant la semaine.

Ange-Gardien
Sainte-Angèle-de-Monnoir

Marieville
Saint-Césaire

Richelieu
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Rougemont
Saint-Paul-d'Abbotsford



450 693-2326

1 833 693-2326

*Inscription sur appel, au besoin



infocollectes@mrcrouville.qc.ca
mrcrouville.qc.ca

www.rougemont.ca



FÉVRIER 2025



3

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 9 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 3 février 2025 au montant de 92 594.94 \$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 3 février 2025 pour un montant total de 147 027.13 \$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 décembre 2024 au 25 janvier 2025 au montant de 80 974.83 \$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt de la lettre d'une citoyenne concernant le projet de PPCMOI du 540, chemin du Moulin

La directrice générale dépose au conseil municipal la lettre de Mme Angéline Lagacé concernant le projet de PPCMOI du 540, chemin du Moulin.

Dépôt du plan d'action et des réalisations 2024 de la Politique environnementale de la Municipalité de Rougemont

La directrice générale dépose au conseil municipal le plan d'action et les réalisations 2024 de la Politique environnementale de la Municipalité de Rougemont. Le document sera rendu disponible pour consultation sur le site web de la municipalité.

Appui à la ville de Saint-Lin-Laurentides – Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques de la Municipalité de Rougemont ainsi que de plusieurs villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;
CONSIDÉRANT QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité étaient de l'ordre de 20% en 2022 et indexés depuis;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, seul le module de paie a été modernisé par PG Solutions et que bien qu'ayant payé les coûts de modernisation, le module de paie n'a toujours pas été implanté à Rougemont et que les municipalités et villes l'ayant implanté constatent que celui-ci n'est pas fonctionnel à 100%;

CONSIDÉRANT QUE la cadence de déploiement des modules de la suite financière n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE la hausse minimale imposée par PG Solution est de l'ordre de 6.7% à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire respecter la capacité de payer de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de :

- Appuyer la résolution 306-10-24 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin de contester l'avis d'augmentation 2025 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;
- S'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solution par une facturation additionnelle aux villes et municipalités;
- Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Rouville ainsi qu'à toutes les municipalités de ladite MRC.

Camp de jour municipaux - Enjeux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant des services de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale au sens de la loi et que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux et besoins de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique et psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements appropriés aux enfants et que par conséquent, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre adressée à la ministre des Affaires municipales, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) demande d'agir à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel d'appuyer la demande faite par la FQM à la ministre des Affaires municipales, laquelle proposait de :

- Bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financières spécifiques aux camps de jour.

Il est de plus résolu d'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska – Campagne de financement « Souper spaghetti »

CONSIDÉRANT QUE l'APEH adresse au conseil municipal une demande de commandite dans le cadre de leur souper spaghetti annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de contribuer à un montant de 100\$.

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra un Gala Méritas des élèves mardi 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire et de confirmer la présence d'un membre du conseil municipal au gala.

Levée de fonds au profit de la Maison Victor-Gadbois

CONSIDÉRANT QUE M. Fernand Touchette, via les Chevaliers de Colomb de Marieville adresse au conseil municipal, une demande de don pour la levée de fonds annuelle au profit de la Maison Victor-Gadbois;

CONSIDÉRANT QUE la levée de fonds consista à un déjeuner familial qui se tiendra le 23 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est important de soutenir la mission de la Maison Victor-Gadbois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de faire un don de 400\$ à la Maison Victor-Gadbois dans le cadre de la demande de M. Touchette.

Avis de motion du règlement 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions concernant les serres agricoles

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions concernant les serres, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure. En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2025-369 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions concernant les serres agricoles

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à une municipalité d'apporter des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu que l'implantation de serres en territoire agricole peut causer des nuisances pour la population, la Municipalité désire spécifier des normes relatives à leur implantation en territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil le 3 février 2025 et que le premier projet de règlement sera déposé pour adoption à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement projet de règlement 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions concernant les serres, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion du règlement 2025-370 modifiant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des obligations relatives aux dépôts de garantie et des définitions

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-370 modifiant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des obligations relatives aux dépôts de garantie et des définitions, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2025-370 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2025-370 modifiant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des obligations relatives aux dépôts de garantie et des définitions

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à une municipalité d'apporter des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des procédures d'adoption entamées afin d'inclure au règlement de zonage des dispositions concernant les serres agricoles, il importe de modifier le règlement 2018-248 afin d'ajouter les définitions relatives aux serres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également prévoir l'obligation de déposer un dépôt de garantie afin d'assurer la conformité et la réalisation de certains projets de développement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné

lors de la séance du conseil le 3 février 2025 et que le premier projet de règlement sera déposé pour adoption à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement projet de règlement 2025-369 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions concernant les serres, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-371 relatif aux nuisances lumineuses

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-371 relatif aux nuisances lumineuses, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-371. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-372 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux (abrogeant et remplaçant le règlement 2016-235)

Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2025-372 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux (abrogeant et remplaçant le règlement 2016-235), lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2025-372. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Construction du stationnement du centre des loisirs Cousineau-Saumure – Libération de la retenue contractuelle (5%)

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation St-Pierre Tremblay a déposé une demande le décompte progressif no. 4 représentant la libération d'une partie de la retenue contractuelle (5%) pour le projet de construction du stationnement du centre des loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, Madame Stéphanie Pelletier, recommande la libération de 5% de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la retenue contractuelle restante couvre les travaux qui pourraient être nécessaire au printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de libérer 5% de la retenue contractuelle, représentant un montant de 16 348.69\$.

TECQ 2019-2024 – Programmation finale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Embauche des employés du camp de jour de la semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche et qu'il y a lieu d'embaucher des employés pour le réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche, aux salaires et conditions préalablement définis :

Charles Dufour	Camille Paquette	Marie-Anne Dufour
Maylika Robichaud	Amélia Morin	Eli Meunier
Samuel Hernandez	Maïa Anctil Ophélie Desgroseilliers	
Charly Théberge-Martin	Adam Labbé	Justine St-Roch

Adoption des coûts du camp de jour de la semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les coûts suivants :

- Camp à la journée : 35\$
- Camp pour la semaine : 160\$

Les prix incluent les sorties, lorsqu'il y a lieu ainsi que le service de garde.

Adoption des coûts du camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité offrira un service de camp de jour pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts pour le service de camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les coûts suivants, lesquels comprennent le service de garde :

CAMP DE JOUR	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
À LA JOURNÉE	30.00\$	N/A
JOURNÉE DE SORTIE	40.00\$	50.00\$
À LA SEMAINE	115.00\$	165.00\$
SEMAINE 1 (3 jours)	70.00\$	100.00\$
ÉTÉ COMPLET (1er enfant)	745.00\$	1065.00\$
ÉTÉ COMPLET (2e enfant)	670.00\$	960.00\$
ÉTÉ COMPLET (3e enfant)	600.00\$	865.00\$

Adoption des coûts de la saison de soccer 2025

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité procédera aux inscriptions de soccer pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts pour chacune des catégories;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter les coûts suivants :

CATÉGORIE	NÉ ENTRE LE	TARIF
U-6	1er octobre 2018 30 septembre 2020	45.00\$
U-8	1er octobre 2016 30 septembre 2018	65.00\$
U-10	1er octobre 2014 30 septembre 2016	65.00\$
U-13	1er octobre 2011 30 septembre 2014	65.00\$
U-16 (gars)	1er octobre 2008 30 septembre 2011	75.00\$
U-17 (filles)	1er octobre 2007 30 septembre 2011	75.00\$
ADULTES 18 ans et +		55.00\$

Programme de financement pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a depuis été reconduit;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont prévoit la formation de :

- Cinq (5) en formation « autopompe »;
- Sept (7) pompiers en désincarcération;
- Seize (16) pompiers en sauvetage hors-route;
- Quatorze (14) pompiers en recertification « Hazmat »;

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Dérogation mineure – 170, 5e Avenue – Enseignes

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dérogation mineure – 705, rue Principale – Enseignes

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dérogation mineure – 635, rue Principale – Enseignes

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PIIA – Projet d'affichage – 170, 5e Avenue / 705, rue Principale / 755, rue Principale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

OFFRES D'EMPLOI CAMP DE JOUR 2025

Le service des loisirs de la Municipalité de Rougemont est à la recherche de candidat(e)s, pour la saison estivale,tes suivants:

Animateurs(trices)

TÂCHES : • Assurer la sécurité des enfants lors des activités;

- Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants d'âge primaire;
- Planifier des activités et animer les groupes les 5 à 12 ans;
- Participer aux rencontres du personnel;

EXIGENCES : • Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2025;

- Être disponible du 25 juin au 15 août 2025 pour le camp;
- Être étudiant(e) à temps plein;
- Aimer les enfants et communiquer facilement en public;
- Être disponible pour la formation DAFA et avoir réussi sa formation et cours de premiers soins, un atout.

SALAIRE : Selon la politique salariale du Service des loisirs

Accompagnateurs(trices)

TÂCHES : • Faciliter l'intégration des enfants aux activités du camp;

- Accompagner et veiller à la sécurité d'un ou des enfants ayant des besoins particuliers;
- Participer aux rencontres du personnel;

EXIGENCES :

- Avoir un minimum de 15 ans au 1er juin 2025;
- Être disponible du 25 juin au 15 août 2025 pour le camp
- Aimer les enfants et communiquer facilement en public;
- Formation pertinente en lien avec l'emploi, un atout.

SALAIRE: Selon la politique salariale du Service des loisirs

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 7 mars 2025. Vous pouvez le déposer à la réception de l'hôtel de ville, l'envoyer par la poste ou par courriel à loisirs@rougemont.ca. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus. **Pour plus d'information, consultez notre site internet au www.rougemont.ca ou communiquez au (450) 469-3790 p.224**



Municipalité de
Rougemont

DIMANCHE
16 février 2025



ROUGEMONT *en flocons*

DE 11H À 16H

Dégustation de produits locaux, glissade,
jeux gonflables, patinage, hockey libre,
et plus encore!

AU CENTRE DES LOISIRS
270 La Grande-Caroline, Rougemont

**Animation
et musique
sur place**

MERCI À NOS PARTENAIRES



SEMAINE DE RELÂCHE

du 3 au 7 mars 2024 de 6h30 à 18h

LES INSCRIPTIONS DÉBUTERONT LE 29 JANVIER 2025 sur la plate-forme QIDIGO

ou par courriel : loisirs@rougemont.ca ou par téléphone au: 450-469-3790 #224

03 ÉRABLIÈRE

CHARBONNEAU MONT ST-GRÉGOIRE



04 PISCINE ET JEUX EXTÉRIEURS

PISCINE ST-CÉSAIRE ET CENTRE DES LOISIRS ROUGEMONT



05 JOURNÉE CULINAIRE

CENTRE DES LOISIRS ROUGEMONT



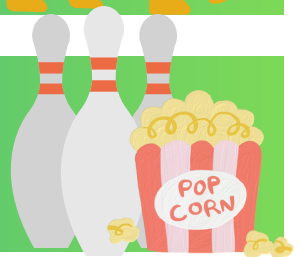
06 ÉDUCAZOO

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-JEAN-BAPTISTE



07 QUILLES ET FILM

MARIEVILLE ET CENTRE DES LOISIRS ROUGEMONT



TARIFS

- RÉSIDENT À LA JOURNÉE - 40\$
 - RÉSIDENT À LA SEMAINE - 180\$
- SERVICE DE GARDE INCLUS!

TOUS LES ENFANTS DOIVENT SE
RENDRE AU CENTRE DES LOISIRS
DE ROUGEMONT POUR LE DÉBUT
DE LA JOURNÉE!

Bruno Larose, coordonnateur

loisirs@rougemont.ca

450-469-3790 #224

270 La Grande-Caroline Rougemont

Scannez le code QR pour
accéder à QIDIGO la plate-
forme d'inscription



Lors des inscriptions vous devez avoir les éléments suivants:

- Carte d'assurance-maladie
- Une photo « **format passeport** » une photo sera prise sur place au besoin
- Le paiement par carte de crédit sur QIDIGO

Aucune inscription ne pourra être complétée sans un des éléments mentionnés ci-dessus.

Uniforme pour le soccer

Si vous êtes en possession de chandails, svp venir les porter au Centre des loisirs du 10 au 13 mars entre 17h et 21h ou communiquez au 450-469-3790 #224 ou à loisirs@rougemont.ca. Le chandail vous est prêté par la municipalité en début d'année.

Vous devez vous procurer: - Short et bas noirs -

Protège-tibias - Souliers de soccer

Bénévoles RECHERCHÉS

Pour que cette activité soit un succès, l'implication bénévole des parents est essentielle. Nous recherchons des entraîneurs et des aides-entraîneurs pour permettre aux enfants de Rougemont de s'amuser durant la saison estivale. Toutes les personnes intéressées seront invitées à participer à une formation gratuite. **Un question à cet effet sera incluse dans le formulaire d'inscription**

*****Premières pratiques obligatoires*****

Dimanche 20 et 27 avril 2024

DATES	CATÉGORIE	HEURE
Dimanche 20 avril et 27 avril	U-6	9h
	U-8	10h
	U-10	11h
	U-13	12h

**** Les premières pratiques permettront de diviser les équipes de façon équitable. LA PRÉSENCE DES PARENTS EST FORTEMENT SUGGÉRÉE LE 20 AVRIL, PLUSIEURS INFORMATIONS IMPORTANTES SERONT TRANSMISES**

Inscriptions Soccer 2025 EN LIGNE SUR QIDIGO à partir du 24 février à 11h 59

**** Aucune inscription ne sera acceptée après le 31 mars ****



Arbitres

Nous sommes à la recherche d'arbitre pour la saison. Il faut avoir au moins 12 ans (nous cherchons aussi des adultes) et une formation est offerte. Rémunération à la partie. Contactez nous au (450) 469-3790 #224 ou par courriel à loisirs@rougemont.ca pour nous faire part de votre intérêt.

CATÉGORIE	Né entre le	Tarifs
U-6	1er octobre 2018 et 30 septembre 2020	45 \$
U-8	1er octobre 2016 et 30 septembre 2018	65 \$
U-10	1er octobre 2014 et 30 septembre 2016	65 \$
U-13	1er octobre 2011 et 30 septembre 2014	65 \$
U-16 GARS	1er octobre 2008 et 30 septembre 2011	75 \$
U-17 FILLES	1er octobre 2007 et 30 septembre 2011	75 \$
ADULTES	18 ans et +	55 \$

Selon les inscriptions, il y aura possibilité de former des équipes de filles.

Ligue

Tous les joueurs évolueront dans la ligue de soccer mineur Montérégie (6 parties à Rougemont et 6 parties à l'extérieur). Il est important de souligner que le transport des joueurs est la responsabilité de chaque parent et non de l'entraîneur, donc si vous n'êtes pas disponible, assurez-vous de prendre entente avec d'autres parents pour le covoiturage avant d'inscrire votre enfant.

Pour toute question contactez Bruno Larose, coordonnateur des loisirs
450-469-3790 #224 ou loisirs@rougemont.ca



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite tous ses membres et la population à assister à notre première conférence 2025 avec la présence de monsieur Gilles Bachand.

Il abordera le thème de la croix dans les arts au Québec, l'origine européenne de nos croix de chemin, les croix de chemin en Nouvelle-France à partir de celle de Jacques Cartier en 1534, les croix de chemin au XIXe et XXe siècle. Notre conférencier nous fera connaître également les calvaires au Québec, usages, significations et dévotions populaires.

Date: Le 25 février 2025, en après-midi, à 13h30

À la Salle multifonctionnelle de la Société d'histoire et de généalogie au 926 rue Principale Est,

Saint-Paul-d'Abbotsford

Coût : Gratuit pour les membres 5\$ pour les non-membres

Bienvenue à tous



Conférencier: M. Gilles Bachand est un historien bien connu pour son implication pendant dix-neuf ans comme président de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux. Il fut également pendant vingt-trois ans rédacteur en chef de la revue Par Monts et Rivière de cette même Société.

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,
1291 rang Double, Rougemont Qc J0L 1M0

Tél: (450) 469-2409

lucettelevesque@sympatico.ca www.quatreliex.qc.ca



Conférence:

L'alimentation et le vieillissement...

Considérant le risque d'hypertension artérielle, d'hypercholestérolémie, de diabète et d'ostéoporose

Par Mme Mélanie Bergeron
De la Corne d'Abondance de Chambly

En collaboration avec le Cercle des Fermières de Rougemont

Jeudi le 13 février à 19h00

Centre des Loisirs Cousineau-Saumure
270 Grande-Caroline, Rougemont

Pour inscription...contactez nous au:
450-469-3149 ou 514-594-6107

C'est gratuit

Suite à une subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Nature et agriculture : une combinaison gagnante

Les sols cultivés se sont formés sur des centaines de millénaires à partir des milieux naturels, grâce à une combinaison complexe de processus naturels. Ces processus incluent l'action des intempéries, la percolation de l'eau, les variations de température, l'activité microbienne, la décomposition des végétaux et celle d'autres organismes vivants. Sans les milieux naturels et cette dynamique combinée, il n'existerait pas de sols cultivables. Bien que nous disposions actuellement de vastes superficies agricoles, il est essentiel de préserver les processus naturels de formation des sols pour garantir leur productivité et leur disponibilité à long terme. Les pratiques agricoles intensives des dernières décennies ont rendu la préservation de la fertilité des sols particulièrement difficile. On observe notamment une



Photo : Johanne Benoist-St-Pierre
10 FÉVRIER 2025

diminution de l'activité microbienne et une érosion accrue. Selon un article publié le 8 janvier dernier dans La Terre de chez nous, la productivité des sols diminue d'environ 1 % par an aux États-Unis et au Québec. Ce constat souligne l'urgence de prendre un virage dans les pratiques agricoles, une préoccupation de plus en plus partagée au sein de la communauté agronomique. Parmi les approches contribuant à la préservation de sols en santé, l'agriculture de précision joue un rôle essentiel. Elle permet une utilisation optimale des pesticides et des engrais chimiques, réduisant généralement leur usage et limitant ainsi leurs effets négatifs sur l'activité microbienne. De même, la mise en place de bandes riveraines boisées, idéalement élargies par rapport aux exigences réglementaires, permet de limiter la dispersion de ces apports chimiques. L'agroforesterie, une autre technique agricole de plus en plus répandue, permet notamment d'améliorer l'infiltration de l'eau qui est un des processus de fabrication des sols tout en étant essentielle à l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et les communautés humaines.

Par ailleurs, maintenir des milieux naturels diversifiés au sein des paysages agricoles offre des avantages complémentaires. Ces milieux assurent, au moins en partie, la continuité des processus primaires de formation des sols, garantissant leur

renouvellement lent, mais constant à très long terme. La protection durable d'une proportion significative de ces milieux par des outils légaux contribue à préserver l'avenir de l'agriculture et une gestion forestière durable tout en assurant leur primauté dans le territoire. Depuis la COP-15, le cadre mondial pour la biodiversité fixe un objectif ambitieux : atteindre 30 % de la superficie du territoire en milieux naturels d'ici 2030. Le Québec s'est engagé à atteindre cette cible, soutenu par la communauté scientifique mondiale, qui appuie largement cette ambition, y compris dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, la préservation des milieux naturels est donc essentielle pour garantir la pérennité de l'agriculture et les activités forestières. Pour les générations futures, il est impératif de poursuivre les efforts visant à atteindre l'objectif de 30 % du territoire en milieux naturels variés et diversifiés comme le mont Rougemont. Par sa mission, l'Association du mont Rougemont invite la population à appuyer les efforts de protection des milieux naturels, pour les générations futures.

Ensemble, appuyons les démarches de protection des milieux naturels pour les générations futures!

www.rougemont.ca



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

CHANGEMENT D'HORAIRE



ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE

MARIEVILLE



135, chemin du Ruisseau Saint-Louis Est

Ligne Info-Collectes

450 693-2326
1 833 693-2326

www.mrcrouville.qc.ca

Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Hiver | Du 28 octobre au 30 mars 2025

Du jeudi au samedi

9 h à 16 h 30

Dimanche au mercredi

Fermé



MRC
DE ROUVILLE



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont

Réunion: Lundi soir à 19h30

Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU

VENDREDI SOIR

Réunion: Vendredi soir à 20h

Endroit: 11 chemin de Marieville



Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



En toute connaissance

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 😊

**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville

JardinsDuCouvent.ca



**Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**



Connaissez-vous bien Lassonde ?

POUVEZ-VOUS IDENTIFIER NOS MARQUES ?

A- Allen's

B- Antico

C- Fruité

R : Toutes ces réponses !



**Apprenez-en plus
sur nos marques**



Lassonde





Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous
sommes maintenant à vos côtés pour
vendre, acheter et rénover l'espace
le plus important de votre vie.

desjardins.com/proprio

